

Résolution sur le coup d'État en Mauritanie

2008/2623(RSP) - 04/09/2008

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur le coup d'État en Mauritanie.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.